

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR
L'EMPLOI DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES (PDCESP -1)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Emis le 28 SEPT 2026.....

Pour les prestations de :

Recrutement d'un (e) consultant (e) individuel (le) pour l'élaboration et
l'appui à la mise en œuvre d'un plan opérationnel de communication
sensible au Genre

AMI N° : 030 -2026/PR/ADET/PRMP/SP-PRMP du 28 SEPT 2026

Référence SIGMAP : PI_PDCESP_102152

Source de financement : BAD et AGTF

Référence de l'accord de financement : Prêt BAD-
N°2000200006257 et AGTF N°5050200001801

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : ligne 1.10.2.1.1.1 du PTA 2026

ACCORD DE PRET : NA

Septembre 2026



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (Services de Consultants - Consultant Individuel)

Projet : Projet d'Appui au Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires (PDCESP -1)

Objet : Recrutement d'un (e) consultant (e) individuel (le) pour l'élaboration et l'appui à la mise en œuvre d'un plan opérationnel de communication sensible au Genre

Référence SIGMAP : PI_PDCESP_102152

AVIS N° 030 2026/PR/ADET/DG/DO/DAF/PRMP/PDCESP/SPM/SD 28 SEPT 2026

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Développement de l'Enseignement Technique (ADET) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 27 mars 2026.
2. L'Agence Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a obtenu un appui du Groupe de la Banque Africaine de Développement pour financer le *Projet de Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires-PHASE I*» (PDCESP-I), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'élaboration et la mise en œuvre efficace d'un plan Opérationnel de Communication sensible au Genre, aligné sur les objectifs du PDCESP-1.
3. Les prestations concernent l'élaboration et l'appui à la mise en œuvre efficace d'un plan opérationnel de communication intégrant l'approche Genre. Elles comprennent :
 - a. Réaliser un diagnostic stratégique de la communication actuelle du projet en matière d'intégration du genre en analysant les messages, les canaux, les supports, les pratiques de diffusion et leur niveau d'appropriation par les femmes et les hommes, en tenant compte du contexte du PDCESP-I ;
 - b. Élaborer une méthode de communication sensible au genre adaptée au contexte local et aux capacités institutionnelles des acteurs impliqués ;
 - c. Faire une cartographie des parties prenantes du PDCESP incluant les rôles, niveaux d'influence et mode de communication privilégié ;
 - d. Proposer des outils et un plan d'action opérationnel pour diffuser des messages cohérents, inclusifs et impactant auprès des différentes cibles en précisant les responsabilités, le calendrier de mise en œuvre, les ressources nécessaires et les canaux de communication appropriés ;
 - e. Proposer les messages clés sensibles au genre, différenciés selon les profils socioculturels et économiques des parties prenantes pour renforcer leur adhésion et participation au projet ;
 - f. Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation du plan, intégrant des indicateurs sexo-spécifiques permettant de mesurer l'efficacité, la portée

et les effets de la communication sur l'engagement des femmes et des hommes ;

- g. Appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action opérationnel de communication sensible au genre à travers un accompagnement technique, le renforcement des capacités des acteurs, des ajustements continus basés sur les retours de terrain.
4. Le délai de réalisation de la mission est 124 jours ouvrables et est étalé sur la durée du projet suivant des activités prévues dans le plan d'action. Il s'agit d'une mission d'assistance technique d'appui à la mise en œuvre.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Diplôme Être titulaire d'un diplôme d'au moins BAC+ 5 d'une école de communication ou d'une institution équivalente reconnue dans le domaine de la communication, du marketing, des médias ou dans le domaine Genre ou tout autre domaine connexe prouvé par une copie du diplôme	10 points	Diplôme (copie légalisée) Attestation ou Certificat de formation (copie légalisée)

BON A LANCER
CCMP/PR

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Moyens de preuve à fournir par le candidat
2. Expérience professionnelle générale à un poste de niveau équivalent Avoir une expérience confirmée d'au moins sept (07) ans dans la conception de stratégies de communication dans des projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers prouvée par des attestations de travail ou de bonne fin d'exécution : • Inférieur à 07 ans = 0 point • Sept (07) ans d'expérience : 15 points • Plus de sept (07) ans d'expérience : 0,5 point supplémentaire par année d'expérience dans la limite de 5 points	20 points	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences (<i>Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes</i>)
3. Expérience similaire dans le domaine d'expertise de la mission	70 points	
3.1. Avoir exécuté au moins trois (3) missions d'élaboration de stratégie ou de plan de communication intégrant l'approche genre dont au moins une pour la BAD ou d'autres PTF, trois (03) missions :12 points par mission	36 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (<i>copies simples</i>)
3.2. Avoir réalisé au moins deux (2) missions de mise en œuvre des stratégies ou de plans de communication intégrant l'approche genre, deux (02) missions :17 points par mission	34 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (<i>copies simples</i>)
TOTAL	100 points	

9. La note minimale requise pour être présélectionné est 70 points sur 100.

En cas d'égalité du nombre total de points entre les candidats, le consultant ayant réalisé le plus grand nombre de missions spécifiques conformes au sous-critère II-2 sera privilégié. Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-dessus cité sera invité à négocier un contrat.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ADET à Cotonou, E-mail : prmp.adet@adet.bj Guinkomey, Immeuble TWECY MELO, Rue du Commerce 5.123 Cotonou, Tél (+229) 01 53 22 22 22, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (GMT+1) et/ou sur le site web : www.adet.bj.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 01/10/.....2026¹. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ADET Tél (+229) 01 53 22 22 22, E-mail : prmp.adet@adet.bj. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par mail ². Ce dossier peut être téléchargé *sur le site web* : www.adet.bj³ ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche⁴ de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après prmp.adet@adet.bj au plus tard le 15/10/.....2026⁵. ***Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.*** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après :

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET),

A l'attention de Monsieur Médard Cazassus KOUYE, Personne Responsable des Marchés Publics, sis au quartier Guinkomey, Immeuble TWECY MELO, Rue du Commerce 5.123 Cotonou, République du Bénin, Tél : +229 01 53 22 22 22,

E-mail : prmp.adet@adet.bj,

Au plus tard le 15/10/.....2026 à 10 heures 30 minutes (heures locale)

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

¹ Le dossier doit être disponible dès le lancement de la procédure

² La procédure d'acheminement est généralement la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Pour des raisons d'urgence ou de sécurité, l'acheminement à domicile par messagerie peut être envisagé

³ Si requis, rendre obligatoire le remplissage de la fiche de retrait

⁴ Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

⁵ Le délai maximal accordé doit être de 10 jours calendaires à compter de la date de publication de l'avis.

BON A LANCER
CCMP/PR

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les trois (03)⁶ jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *trois (03)* jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02)] jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Cotonou, le 28 SEPT 2026



Médard Cazassus KOUYE
Personne Responsable des Marchés Publics



⁶Choisir cinq (05) jours pour les marchés relevant des seuils de passation et trois (03) jours pour les sollicitations de prix

I. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du
représentant de l'Autorité
Contractante/structure déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité
contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception,
nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer
nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

1. la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
2. la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
3. le registre de commerce/les statuts ;
4. les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]⁷ ;
5. la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.⁸ ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité
contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération
distinguée.

(Signature et cachet du
responsable/représentant habilité du
cabinet/firme)

⁷ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

⁸ Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation